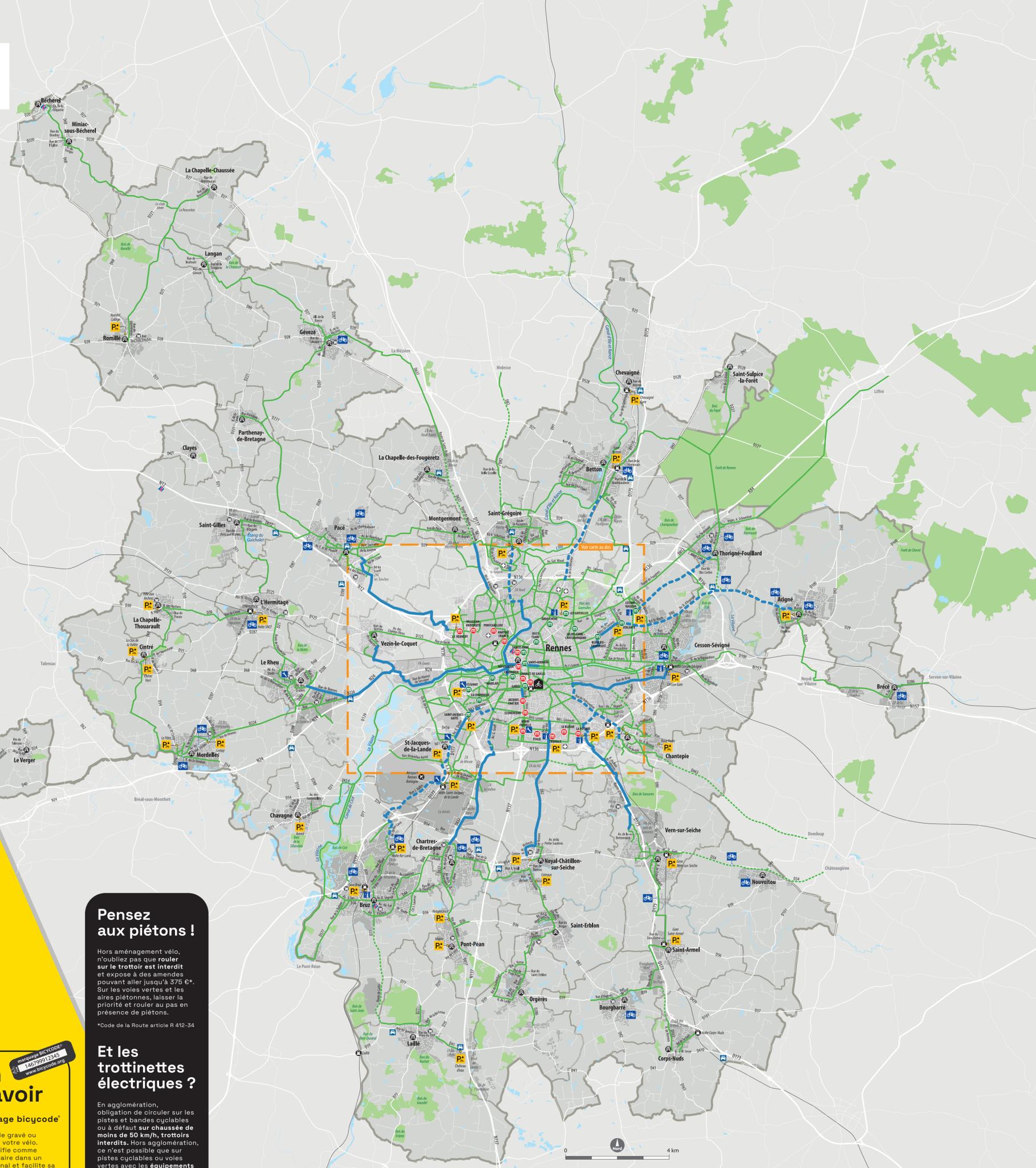


La métropole de Rennes à vélo

Réseau Express Vélo & itinéraires cyclables



Les équipements obligatoires



Sécurité : 5 règles d'or

- 1 Vérifiez l'état de votre vélo : freins, sonnette, éclairage, pneus... Graissez la chaîne, vérifiez les vis et écrous.
- 2 Indiquez vos changements de direction en tendant le bras.
- 3 Restez à l'écoute. N'utilisez pas de casque audio ni d'écouteurs. Ils sont interdits car ils couvrent des bruits de la circulation et augmentent les risques d'accident.
- 4 En groupe, vous pouvez rouler à deux de front, côte à côte. La nuit, ou quand un véhicule veut vous doubler, mettez-vous en file indienne, l'un derrière l'autre.
- 5 Attention aux angles morts ! Au feu rouge ou à l'arrêt, ne restez pas là où les camions et bus ne peuvent pas vous voir.

Bien attacher son vélo



à chaque arrêt même pour quelques minutes.



avec un cadenas en U Plus résistant que les chaînes, il permet d'attacher son vélo de façon plus sûre.



à un point fixe Dans l'idéal, attacher le cadre et la roue avant, plus facile à démonter que la roue arrière.

Bon à savoir

le marquage bicycode[®] C'est un code gravé ou étiqueté sur votre vélo. Il vous identifie comme son propriétaire dans un fichier national et facilite sa récupération en cas de vol.

Pensez aux piétons !

Hors aménagement vélo, n'oubliez pas que rouler sur le trottoir est interdit et expose à des amendes pouvant aller jusqu'à 3750 €. Sur les voies vertes et les aires piétonnes, laissez la priorité et roulez au pas en présence de piétons.

*Code de la Route article R 412-34

Et les trottinettes électriques ?

En agglomération, obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables ou à défaut sur chaussée de moins de 50 km/h, trottoirs interdits. Hors agglomération, ce n'est possible que sur pistes cyclables ou voies vertes avec les équipements de sécurité obligatoires.



bouger dans la métropole



Rennes et sa métropole à vélo

RENNES MÉTROPOLÉ le plan

Légende

- Réseau Express Vélo
- Réseau Express Vélo en projet
- Itinéraire cyclable
- Itinéraire cyclable en projet
- 🏠 Maison du vélo
- 🚲 Station vélo en libre service
- 🚲 C Park Vélo
- 🚲 Parc vélo couvert
- 🔧 Station de réparation et de gonflage
- 🔧 Station de gonflage
- 🚲 Aire de covoiturage
- 🚇 Métro ligne a
- 🚇 Métro ligne b
- 🚉 Gare
- ✈️ Aéroport
- 🏛️ Mairie
- 🗺️ Office de tourisme
- 🏥 Hôpital / clinique
- 🛍️ Centre commercial



Avec STAR l'appli, tout le réseau STAR à portée de main. Itinéraires, temps de parcours et points d'intérêts par GéoVelo.

Rennes à vélo

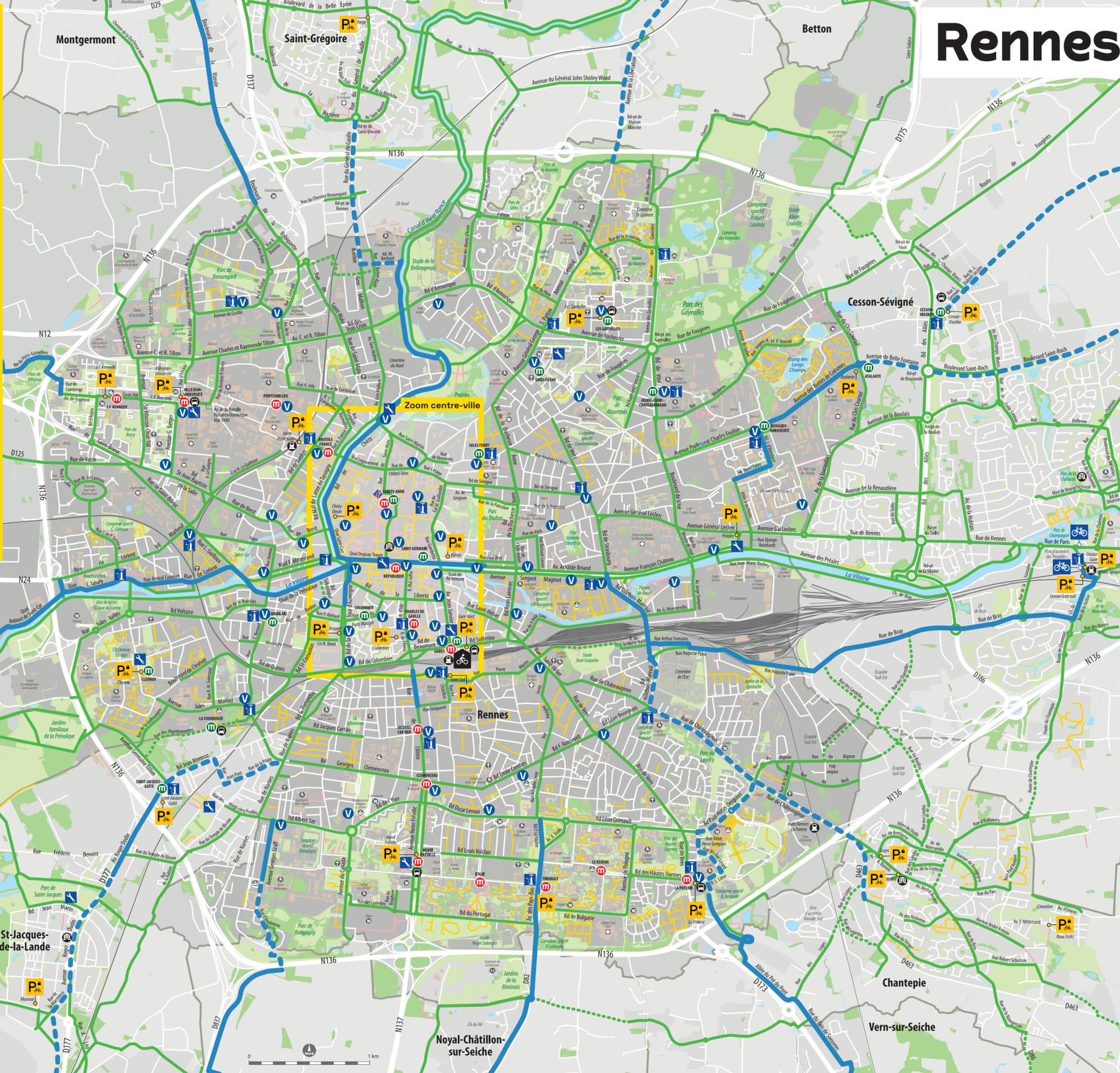
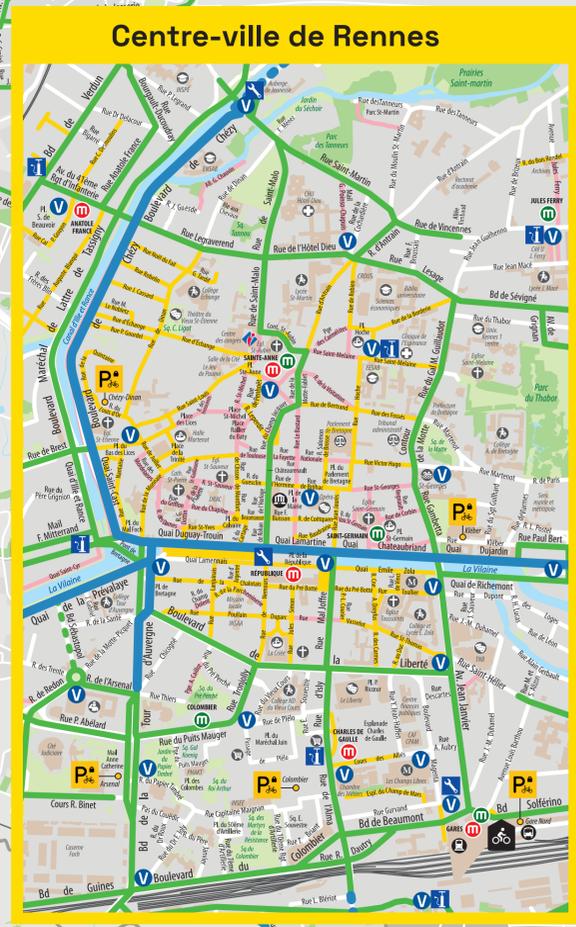
Réseau Express Vélo & itinéraires cyclables

Les panneaux à connaître

-  **AIRE PIÉTONNE**
Cycle autorisé à l'allure du pas
-  **DOUBLE-SENS CYCLABLE**
Voie à double sens pour les cycles et à sens unique pour les autres véhicules
-  **ACCÈS INTERDIT AUX CYCLISTES**
-  **PISTE OU BANDE CYCLABLE OBLIGATOIRE** (début et fin)
-  **ZONE DE RENCONTRE**
Priorité aux piétons et à vitesse maximale autorisée : 20 km/h
-  **PARKING VÉLO**
-  **PISTE OU BANDE CYCLABLE CONSEILLÉE** (début et fin)
-  **VOIE VERTE** (début et fin)
réservée aux piétons, aux cavaliers et aux véhicules non motorisés
-  **VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORTS EN COMMUN** AUTORISÉE AUX CYCLES
-  **CÈDE-LE-PASSAGE CYCLISTE**
Le cycliste est autorisé à franchir avec prudence le feu rouge mais doit céder le passage aux piétons et aux véhicules qui bénéficient du feu vert

Légende

-  Réseau Express Vélo
-  Réseau Express Vélo en projet
-  Itinéraire cyclable
-  Itinéraire cyclable en projet
-  Zone de rencontre
-  Zone piétonne
-  Maison du vélo
-  Station vélo en libre service
-  C Park Vélo
-  Parc vélo couvert
-  Station de réparation et de gonflage
-  Station de gonflage
-  Métro ligne a
-  Métro ligne b
-  Gare
-  Aéroport
-  Gare bus
-  Mairie
-  Office de tourisme
-  Collège / lycée
-  Enseignement supérieur
-  Hôpital / clinique
-  Centre commercial
-  Marché
-  Piscine
-  Église
-  Gendarmerie / police
-  Tribunal
-  Salle de spectacle
-  Musée



Les services vélos

Station de réparation et de gonflage

Véritable station-service pour cyclistes située sur les grands axes de Rennes, regenfliez ou réparez votre vélo pour un meilleur confort dans votre trajet et cela gratuitement !

La Maison du vélo

Informations, rencontres, locations de tout type de vélos de la journée à l'année. À la Gare de Rennes, sortie Gare Routière, ouverture du lundi au samedi entre 10 h et 18 h (mi-novembre à mi-avril) et du lundi au dimanche entre 10 h et 19 h le reste de l'année.

Vélos en libre-service

Un trajet de moins d'une heure ou pour 24 heures ? Avec votre abonnement ou votre carte bancaire, louez un vélo STAR reconnaissable, à sa couleur bleue. Des centaines de vélos sont répartis dans plus de 50 stations partout dans Rennes.

Parkings vélos

Peur du vol ? Le C. PARK est la solution, avec abonnement sur la carte Korrigo pour Rennes et accès-libre dans la Métropole ! Laissez votre vélo dans la Métropole ! Laissez votre vélo en toute sécurité dans un espace clos, proche des stations de métro ou des arrêts de bus dans la Métropole.

Balades à vélo

Partez à l'aventure ! Inutile d'aller loin pour se désopaciter, la métropole rennaise regorge de pépites et de trésors cachés. Découvrez les espaces naturels et le patrimoine hors des sentiers battus avec les idées de balades et randonnées à vélo de l'office de tourisme.

Le Réseau Express Vélo, une expérience de REV !

Le Réseau Express Vélo (REV) métropolitain composé d'aménagements cyclables continus et sécurisés relie 15 communes voisines du cœur de Métropole au centre-ville de Rennes, et cela en 15 minutes environ ! Le REV, c'est la fiabilité des temps de parcours, un itinéraire sûr et confortable facilité par une signalétique dédiée, une connexion au réseau STAR et TER BreizhGo. Pour le travail, pour vos loisirs, grâce au REV, vous découvrirez la ville autrement et sans contraintes !

POUR SE RENDRE SUR LA VERSION INTERACTIVE DE LA CARTE FLASHÉZ ICI

